Un éleveur de chiens qui multiplie les infractions

L'homme a été condamné à payer 3200 $ d'amendes



PHOTO COURTOISIE

PARTAGE



CATHERINE BOUCHARD

Lundi, 17 juillet 2017 00:00
MISE À JOUR Lundi, 17 juillet 2017 00:00

Un éleveur de chiens de Saint-Lambert-de-Lauzon qui multiplie les infractions depuis 2013 a été condamné à payer des amendes totalisant 3200 $.

Animaux blessés, mal nourris, logés dans des abris inadéquats et contraints de vivre dans des lieux insalubres: les infractions de l'éleveur Claude Blais à la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal ont été nombreuses entre 2013 et 2017, selon les rapports d'inspection du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Le MAPAQ s'est rendu chez l'éleveur – dont les adresses d'exploitation sont à Saint-Lambert et Saint-Isidore – plusieurs fois pour vérifier la conformité des activités de M. Blais.



Le MAPAQ s'est rendu à de nombreuses reprises chez l'éleveur Claude Blais entre 2013 et 2017. PHOTO COURTOISIE

«Elle inspecte les sites gardés par le défendeur depuis 2013. Elle a procédé à une dizaine de visites. Certaines ont mené à l'émission d'avis de non-conformité», peut-on lire dans la décision rendue par la Cour du Québec au palais de justice de Saint-Joseph-de-Beauce.

Malgré ces visites et ces avis, l'éleveur n'a pas corrigé la situation, peut-on constater dans la décision.

«[Il] ne s'est pas assuré que les 10 chiens, 27 lapins, trois oies et quatre canards sont gardés dans un lieu convenable, propre et adapté à leurs besoins. Des excréments jonchent le sol. Les cages des lapins sont imprégnées d'urine et d'excréments», est-il écrit dans le même document.



PHOTO COURTOISIE

Une vingtaine de chiens

M. Blais, qui se dit éleveur de chiens de race bouvier bernois, ne s'est pas assuré d'apporter les bons soins aux chiots qu'il détenait.

«L'inspectrice note que des animaux sont maigres, de jeunes chiots sont gardés en liberté [parmi] des adultes, des bols d'eau sont vides ou renversés [...] Il y a absence d'abri ou ils sont en mauvais état», peut-on également lire.

M. Blais a déjà possédé plus d'une vingtaine de chiens à la fois, mais il ne peut maintenant en posséder qu'un maximum de 10.